

République française
COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE
DEPARTEMENT de la Lozère

DE 2017_149

Séance du jeudi 14 septembre 2017

Membres en exercice : 29

Date de la convocation: 12/09/2017

Présents : 17

L'an deux mille dix-sept et le quatorze septembre l'assemblée

Votants: 17

régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Alain

Pour : 17

JAFFARD,

Contre : 0

**Secrétaire de séance:Paul
COMMANDRE**

Présents : Jean-Pierre ALLIER, Laurent ARBOUSSET, Patrick BRUN, Paul COMMANDRE, Yves COMMANDRE, Albert DOUCHY, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Alain JAFFARD, Stephan MAURIN, Thierry MAZOYER, Gillian MC HUGO, Daniel MOLINES, Dominique MOLINES, Michel RIOU, Jean-Paul VELAY

Représentés:

Excusés: Michèle BUISSON, Gilles CHABALIER, Matthias CORNEVAUX, Yves Elie LAURENT, Marie LION, Gilbert ROURE

Absents: François BEGON, Nils BJORNSON LANGEN, Catherine BLACLARD, Regis DURAND, Yves SERVIERE, Françoise THYSS

Objet: Réseau de chaleur : co-maîtrise d'ouvrage - DE_2017_149

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'historique du projet de réalisation d'un réseau de chaleur pour les bâtiments publics du nord du village.

Une réunion a eu lieu avec le SDEE, l'ATCC et l'ADEME le mercredi 13 septembre. Une solution permettant de réaliser les travaux (trop lourds à porter par la commune) peut être mise en oeuvre.

Il s'agirait d'une "co-maîtrise d'ouvrage" avec le SDEE. Ce dernier porterait l'investissement et toucherait les subventions.

A réception des travaux, c'est la commune qui exploiterait la structure et, en accord avec une convention financière, rembourserait l'investissement au SDEE sur plusieurs années.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de prendre une délibération pour demander officiellement au SDEE son intervention sur ce projet comme co-maître d'ouvrage et pour réaliser le montage du dossier ATI.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de réalisation du réseau de chaleur de l'Estournal.

SOLLICITE l'intervention du SDEE dans le cadre d'une co-maîtrise d'ouvrage.

CHARGE Monsieur le Maire de réaliser, en association avec le SDEE et l'ATCC, le montage du dossier de demande de subvention ATI Causse Cévennes.

Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,

Les jours, mois et an que ci-dessus.

Le Maire, Alain Jaffard

